

Contrat de location pour Slim Sonic

Loueur : FREUDAG SA - 28, rue Marterey - 1005 LAUSANNE
Contacts : location-france@slim-sonic.ch

Locataire : Coordonnées et adresse selon document de confirmation PAYPAL lors du règlement (adresse de facturation et de livraison)
(Le Locataire confirme que les informations données sont exactes et qu'il peut prouver à tout instant ces dernières et son identité).

Le locataire certifie que :

- Les adresses sont correctes et qu'elles se situent sur le territoire de la France métropolitaine.
- Que sa pièce d'identité est en cours de validité.
- Que la copie signée de la facture d'électricité est certifiée conforme

Objet loué (ci-après l'Objet) : KIT M-660 comprenant : 1 module M-660 - 2 jeux de sangles, 1 chargeur adapté - 1 vaporisateur de Gel de contact

Les conditions de location et de garanties de votre KIT M-660 incluent le stricte respect des conditions liés à la garantie et à l'utilisation de l'objet loué. Un document de garantie et une fiche de traitement font partie intégrante de l'envoi. **CHAQUE LOCATAIRE EST TENU DE CONNAÎTRE TOUTES LES CONDITIONS, PRESCRIPTION D'UTILISATION ET CONDITION GENERALE DE LOCATION DU PRESENT CONTRAT.**

CONDITIONS GENERALES DE LOCATIONS

1. Location

| CYCLE | SEM 1 | SEM 2 | SEM 3 |
|----------|-------|-------|-------|
| lundi | | LOC | RET |
| mardi | | LOC | |
| mercredi | | LOC | |
| jeudi | | LOC | |
| vendredi | ARR | LOC | |
| samedi | LOC | LOC | |
| dimanche | LOC | LOC | |

La location s'élève à € 99.-- PAR CYCLE

Ce prix comprend l'envoi et le retour de l'objet loué (Etiquette affranchie)

La date de réservation de l'objet loué est validée lorsque la totalité du montant dû est versé (PAYPAL, boutique du site INTERNET <https://slim-sonic.fr/boutique/>)

Seuls ces versements seront mis en compte.

Le locataire reçoit son objet le **VENDREDI** de la SEM 1, il le retourne le **LUNDI MATIN** de la SEM 3. Nous garantissons notre organisation de logistique. Cependant, nous déclinons toutes responsabilités quant aux transports assurés par COLISSIMO.

2. Modalité de la location

Les locations sont possibles UNIQUEMENT du **VENDREDI (SEM 1)** au **DIMANCHE (SEM 2)** soit 1 cession (cycle). En cas de cumul de cession (cycle, les jours de transferts sont offerts).

Le matériel peut être enlevé dès 15H00 le vendredi après-midi (SEM 1) au point relais COLISSIMO à l'adresse indiquée et déposé le LUNDI MATIN (SEM 3) avant 11H00.

Le non respect des temps de location entraîne la facturation automatique d'une cession supplémentaire au locataire (€ 149 et d'une pénalité de € 500.--).

3. Durée et résiliation

Ce contrat de location est conclu pour une durée d'une cession (CYCLE)

Le contrat est valable que lorsque le montant total de la location est versé sur PAYPAL (e-commerce).

Le montant total de la location doit être encaissé au plus tard BLOQUE LA DATE DE LIVRAISON DEMANDEE PAR LE LOCATAIRE.

Aucune réservation n'est prise en compte sans règlement préalable de la commande.

4. Validité du contrat

Ce contrat de location ne nécessite par d'échange par courrier pour la signature de documents par les parties. Ces dernières acceptent et confirment les conditions suivantes :

Le Locataire : Lorsque ce dernier confirme les dates de réservation par e-mails, il accepte les CONDITIONS GENERALES du présent contrat, celles de la GARANTIE du matériel et les conditions d'utilisation de la FICHE DE TRAITEMENT annexée à l'envoi de l'objet loué. Le contrat est invalidé si le locataire n'envoie pas les documents demandés (Copie de pièce d'identité et facture d'électricité) au moins 5 jours avant l'envoi de l'objet.

FAG : Le contrat est validé lorsque FAG a reçu la totalité du règlement précisé au point 1 du présent contrat.

5. Assurance

Le locataire confirme être assuré contre les dégâts d'eau, d'incendie et de sinistre ainsi que contre le vol dans tous les endroits où il utilisera ou entreposera tout ou partie de l'objet décrit dans le présent contrat. La valeur assurée doit être au minimum de € 1'355.-- (Mille trois cents cinquante cinq euros)

En cas de dégât même partiel FAG engagera les démarches nécessaires aux frais des locataires pour la réparation ou le remplacement de son bien.

6. Enlèvement et retour de l'objet

L'objet doit être enlevé dans un point relais COLISSIMO. Une étiquette timbrée pour le retour est incluse dans notre envoi. L'objet doit être déposé dans le MEME POINT RELAI COLISSIMO dans son emballage original. Toute dégradation ou problème technique doit être signalée lors du retour spontanément par le locataire. En cas de dégradation FAG se réserve le droit de facturer la réparation au locataire.

LES KITS SLIM SONIC LOUES SONT BLOQUES APRES 40 UTILISATIONS DE 40 MIN. CE DELAI PASSE L'OBJET NE FONCTIONNERA PLUS.

7. Adresses

Le locataire doit utiliser l'étiquette jointe et timbrée pour le retour. L'adresse mentionnée est la seule valable.

Le locataire confirme l'exactitude de son adresse et donc du lieu de location de l'objet. Il confirme également l'exactitude de son identité.

8. Droit de propriété

Le locataire n'a le droit de disposer de l'objet que pour son usage privé à l'adresse mentionnée dans les échanges emails. Il n'a pas le droit de le sous-louer, le céder ou le donner en gage.

Il est tenu de s'abstenir de tout acte contraire au droit de propriété. En cas de saisie ou de rétention, le locataire doit, sous peine de dommages-intérêts, avertir l'office des poursuites du présent contrat de location afin que ce dernier puisse en informer FAG. **A la fin du contrat de location, l'objet loué reste l'unique propriété de FAG.**

9. Utilisation de l'objet et soin

Le locataire s'engage à prendre soin de l'objet et à respecter les instructions du MANUEL D'UTILISATION.

Tout dommage survenant par la faute du Locataire ou d'un tiers sont à la charge du Locataire.

10 Acceptation du contrat

Ce contrat établi en version PDF, sa validité est entière dès réception du versement intégral du montant de la location sur PAYPAL.

11. For juridique

Pour tout litige susceptible de naître au sujet du présent contrat, FAG et le locataire reconnaissent la compétence des Tribunaux du domicile de FAG.

CONFIRMATION

Les parties confirment accepter sans restriction les termes du présent contrat de location sans signature. Le locataire confirme que les informations données sur les échanges par e-mails sont exactes.

Fait à Lausanne à la date du règlement PAYPAL du locataire.